



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 18 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES COLLONGUES (Suppléante) - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CAUQUIL - COLOMBIER - DEGLISE - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VIALA B.

*Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à Mme Catherine RABOU
M. Olivier DUVAL a donné procuration à M. François FOURES*

N° 2017/36

Objet : Vente du tracteur MF 1260 avec tondeuse, bac à herbe et turbine et du tracteur tondeuse AS 911 Rabbit

Monsieur le Président précise aux membres du Conseil de Communauté qu'il a été mis en vente un certain nombre de matériels qui ne sont plus utilisés pour les services techniques.

Monsieur Pierre-Alexandre PASTRE, domicilié 1761 - chemin du Bousquet - 82170 GRISOLLES s'est porté acquéreur pour deux matériels :

- Le tracteur MF 1260 avec tondeuse, bac à herbe et turbine pour un montant de 2.000 € net
- Le tracteur tondeuse AS 911 Rabbit pour un montant de 500 € net

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la vente des deux machines comme détaillées ci-dessus à Monsieur Pierre-Alexandre PASTRE pour un montant de 2.000 € net pour le tracteur MF 1260 et de 500 € net pour le tracteur tondeuse.

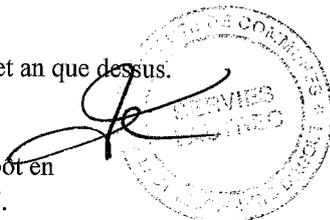
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la vente du tracteur MF 1260 avec tondeuse, bac à herbe et turbine pour un montant de 2.000 € net et du tracteur tondeuse AS 911 Rabbit pour un montant de 500 € net à Monsieur Pierre-Alexandre PASTRE, domicilié 1761 - chemin du Bousquet - 82170 GRISOLLES,

- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le 19 avril 2017.



Le Président,

Raymond GARDELLE

